

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 octobre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :  
Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin  
Mme Nicole Hémond  
M. Sébastien Primeau  
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**160-10-22**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 11 octobre 2022 à 20 h 01.

**161-10-22**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**ADMINISTRATION**

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022
3. Nomination d'un(e) élu(e) sur le comité Politique familiale municipale
4. Renouvellement de la convention de dépôt de documents inactifs avec le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2022 à 2027
5. Confirmation du droit de retrait des compétences non exclusives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2023
6. Confirmation de désistement dans le dossier numéro 720874 du Tribunal administratif du travail
7. Confirmation de l'acceptation de la mise à niveau du terrain de baseball du parc du Centre communautaire
8. Appui pour l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et hybrides
9. Appui aux demandes du milieu acéricoles faites au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Producteurs et productrices acéricoles du Québec

**LOISIRS ET CULTURE**

**FINANCES**

5. Approbation des comptes payés et à payer
6. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022
7. Autorisation de paiement d'une facture
8. Demande d'aide financière au Programme Roulez vert pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge électrique au Centre communautaire

**RESSOURCES HUMAINES**

9. Fin de la période probatoire et permanence de madame Mélissa St-Hilaire, technicienne en comptabilité et greffière-trésorière adjointe

**GESTION DU TERRITOIRE**

10. Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots numéro 2 398 848 et 2 646 500, chemin Saint-Guillaume

## CORRESPONDANCE

11. Dépôt de la correspondance reçue

## POINTS D'INFORMATION

12. Affaires diverses

## PÉRIODE DE QUESTIONS

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## ADMINISTRATION

**162-10-22**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**163-10-22**

### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**164-10-22****Nomination d'un(e) élu(e) sur le comité Politique familiale municipale**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 106-06-21 créant le comité Politique familiale municipale (PFM) et nommant les élu(e)s y siégeant;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Steven Strong-Gallant, conseiller, a fait part de son intérêt à se joindre à ce comité;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** monsieur Strong-Gallant, conseiller, soit nommé sur le comité PFM.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**165-10-22****Renouvellement de la convention de dépôt de documents inactifs avec le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2022 à 2027**

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuelle convention avec le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges (CAVS) pour le dépôt des documents inactifs de la Municipalité est venue à échéance le 12 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** cette convention précise les modalités de dépôt des documents inactifs de la Municipalité auprès du CAVS, soit les obligations et responsabilités de chacun des partis, les modalités de dépôts des documents, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'entreposage des documents inactifs de la Municipalité dans les locaux du CAVS est de 150 \$ par mètre linéaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler la convention pour une autre période de cinq (5) ans, soit pour les années 2022 à 2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-419;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la convention pour le dépôt des documents inactifs de la Municipalité pour les années 2022 à 2027 avec le CAVS soit renouvelée selon les termes et conditions prévus et au coût de 150 \$ par mètre linéaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**166-10-22****Confirmation du droit de retrait des compétences non exclusives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2023**

**CONSIDÉRANT** la liste des compétences non exclusives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

- Service 211
- Service 311
- Info territoire - Service aux municipalités
- Ange des parcs
- Cadets de la Sûreté du Québec (projet pilote)

- Conseil des Arts et de la Culturel Vaudreuil-Soulanges
- Alliances des villes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
- Développement social durable

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un droit de retrait sur les compétences non exclusives ci-dessus mentionnées;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité confirme à la MRC de Vaudreuil-Soulanges son retrait de la compétence non exclusive de l'Alliances des villes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**167-10-22**

**Confirmation de désistement dans le dossier numéro 720874 du Tribunal administratif du travail**

**CONSIDÉRANT** le dossier numéro 720874 du Tribunal administratif du travail (TAT);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 138-08-22 octroyant un contrat de gré à gré à la firme Municonseil avocats pour accompagner et représenter la Municipalité dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation formulée par Municonseil avocats suite à l'analyse du dossier;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité confirme son désistement de l'acte introductif qu'elle a déposé au TAT le 16 décembre 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**168-10-22**

**Confirmation de l'acceptation de la mise à niveau du terrain de baseball du parc du Centre communautaire**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association de baseball Rigaud pour l'utilisation du terrain de baseball du parc du Centre communautaire en vue de la saison 2023;

**CONSIDÉRANT** les travaux requis pour la mise à niveau du terrain de baseball;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil d'offrir un accès à des infrastructures sportives à ces citoyennes et citoyens de tout âge;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité confirme à l'Association de baseball Rigaud qu'elle entend procéder à la mise à niveau du terrain de baseball du parc du Centre communautaire en vue de la saison 2023.

**QUE** le mode de financement des travaux de mise à niveau du terrain de baseball soit prévu lors de l'élaboration de l'exercice financier de l'année 2023.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**169-10-22**

**Appui pour l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et hybrides**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro Ri-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville demandant à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger;

**CONSIDÉRANT** la transmission de la résolution de la Régie intermunicipale à toutes les MRC du Québec, afin de solliciter leur appui dans ce dossier et leur demandant d'acheminer leur résolution d'appui aux municipalités situées sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** la résolution d'appui numéro 22-08-31-11 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et sa transmission aux municipalités situées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits selon la marque et modèle de véhicule électrique et hybride, occasionnant parfois des délais avant de débiter la désincarcération;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons de danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

**CONSIDÉRANT QUE** les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité appuie la demande de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et véhicules hybrides.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à :

- L'Association canadienne des constructeurs de véhicules
- La Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

**QUE** la Municipalité demande à Transport Canada de former adéquatement les interventionnistes d'urgence d'ici à ce qu'il y ait une uniformisation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

170-10-22

**Appui aux demandes du milieu acéricole faites au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs**

**CONSIDÉRANT QUE** l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique et à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 et que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec soit reconnue;

**QUE** la Municipalité appuie les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au :

- Président régional des PPAQ Montérégie-Ouest
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**LOISIRS ET CULTURE**

## FINANCES

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de septembre 2022.

\_\_\_\_\_  
Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

**171-10-22**

### Approbation des comptes payés et à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200136 à C2200148	15 507,01 \$
Paiement AccèsD nos L2200198 à L2200216	101 826,13 \$
Salaires paiement direct nos D2200163 à D2200181	14 434,36 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>131 767,50 \$</u></b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		Absent
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de septembre 2022.

**172-10-22**

### Autorisation de paiement d'une facture

**CONSIDÉRANT** l'inscription de madame Mélissa St-Hilaire, technicienne en comptabilité et greffière-trésorière adjointe, à une formation offerte par l'Institut national de la Paie (INP);

**CONSIDÉRANT QU'**un montant affecté à la formation du personnel est disponible au surplus accumulé affecté;

**IL EST RÉSOLU,**

**QU'**un montant de 249 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour la formation du personnel soit affecté au paiement de la facture numéro NPI-92622 de l'INP pour l'inscription de madame St-Hilaire à une formation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		Absent
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

173-10-22

**Demande d'aide financière au Programme Roulez vert pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge électrique au Centre communautaire**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'installer une borne de recharge électrique au Centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme Roulez vert permet aux Municipalités d'obtenir une aide financière pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée est de 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par borne;

**CONSIDÉRANT** les demandes de soumission effectuées par la Municipalité auprès d'entrepreneurs en électricité pour la fourniture et l'installation d'une borne de recharge électrique;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-020-13-722;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et nom de la Municipalité, la demande d'aide financière du Programme Roulez vert pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail.

**QUE** la soumission de l'entreprise Lagacé électrique Inc. pour la fourniture et l'installation d'une borne de recharge électrique au Centre communautaire soit acceptée au coût de 2 217 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## RESSOURCES HUMAINES

174-10-22

**Fin de la période probatoire et permanence de madame Mélissa St-Hilaire, technicienne en comptabilité et greffière-trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 50-03-22 nommant madame Mélissa St-Hilaire au poste de technicienne en comptabilité et greffière-trésorière adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de madame St-Hilaire prévoyait une période probatoire d'une durée de six (6) mois et que cette période s'est terminée le 21 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT** le rapport favorable de la directrice générale et greffière-trésorière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des Ressources humaines lors de sa rencontre du 29 septembre 2022;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** madame St-Hilaire soit nommée de façon permanent au poste de technicienne en comptabilité et greffière-trésorière adjointe, et ce, en date du 21 septembre 2022.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



## GESTION DU TERRITOIRE

175-10-22

### Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots numéro 2 398 848 et 2 646 500, chemin Saint-Guillaume

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture visant les lots numéro 2 398 848 et 2 646 500 au cadastre du Québec, et localisés sur le chemin Saint-Guillaume est adressée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**QUE** la demande d'autorisation vise à autoriser le demandeur à ériger sa résidence à même l'érablière qu'il exploite sur ces lots d'une superficie totale de 19,67 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est un producteur forestier, qu'il exploite une érablière et qu'il exerce des opérations sylvicoles sur ces lots;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune aliénation des lots n'est sollicitée et donc que l'utilisation résidentielle demeurera rattachée à l'exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'examen des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) (L.R.Q., c. P-41.1), la municipalité conclue que le projet répond à ces critères et s'intègre bien sur le site d'une érablière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'une résidence rattachée à l'exploitation agricole n'imposera pas de distances séparatrices aux installations d'élevage et n'aura pas d'impacts sur exploitations agricoles du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à loger un producteur agricole sur son exploitation, il n'y a pas de pertinence à rechercher de la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture sur le territoire de la municipalité locale (critère 5, article 62, LPTAA);

**CONSIDÉRANT QUE** le demande vise à loger un producteur agricole sur son exploitation, il n'y a pas de pertinence à démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande (article 61.1, LPTAA);

### IL EST RÉSOLU,

**QUE** la Municipalité appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la CPTAQ visant à permettre la construction d'une résidence sur les lots numéro 2 398 848 et 2 646 500.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		Absent
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose les correspondances suivantes :

- MRC de Vaudreuil-Soulanges : La MRC interpelle le gouvernement - Il faut protéger le mont Rigaud et l'eau potable de près de 100 000 citoyens contre l'activité minière;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte et des changements climatiques : Confirmation de l'octroi d'une aide financière d'un montant de 4 453 \$ dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, volet 2 (acquisition des bacs bruns en 2018);

- Environnement et changements climatiques Canada - Service canadien de la faune : Proposition de programme de rétablissement de la Sturnelle des prés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

## POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- La distribution de compost est de retour au Centre communautaire et est disponible en libre-service jusqu'à épuisement des stocks;
- La collecte des ordures ménagères s'effectuera aux 2 semaines dès le mois d'octobre, et ce, jusqu'au mois de mai;
- La collecte des branches d'automne débutera le 17 octobre 2022 et la date limite des inscriptions à la collecte est le 12 octobre prochain;
- La collecte des feuilles d'automne se tiendra le 27 octobre 2022;
- L'organisme Très-Saint-Rédempteur en action est actuellement à la recherche de citoyennes et de citoyens qui seraient intéressés à s'impliquer bénévolement dans l'organisation des activités et des événements récréatifs, sociaux, culturels et communautaires qui sont offerts aux petits et grands, tout au long de l'année;
- Le conseil fera la distribution de bonbons au parc Cavaleri le soir de l'Halloween.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20 h 20 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**176-10-22**

### Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 47.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 47.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux  
Mairesse